

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 AOUT 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 30 août 2018, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2018

Présents : Colin SHERIFFS, Jean-Pierre VIALARD, Hélène CASAGRANDE, Pierre BONNET, Geneviève AIMASSO, Sébastien BOLZON, Philippe SANCHOT

Excusés : Jacques DONNE, Sylvie DEBAT

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO, Conseillère Municipale

ORDRE DU JOUR :

- 1) Organisation de l'inauguration de la salle 14 septembre 2018
- 2) Réforme de la gestion des listes électorales, nomination d'un Conseiller pour la commission de contrôle
- 3) Signature de la convention concernant la halte-garderie itinérante avec la CdC du Réolais en Sud Gironde
- 4) Devis pour la réalisation d'un robinet extérieur
- 5) Devis photocopieuse/scanner pour l'école
- 6) Point sur les travaux
- 7) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire demande de retirer de l'ordre du jour le point concernant la réforme de la gestion de la liste électorale pour manque d'informations à ce jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

M. le Maire demande également de rajouter à l'ordre du jour une décision à prendre concernant le remplacement du chauffe-eau solaire pour le logement de presbytère. Le Conseil accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal **du 28 juin 2018** est adopté à l'unanimité.

1) ORGANISATION DE L'INAUGURATION DE LA SALLE 14 SEPTEMBRE 2018

M. Pierre Bonnet et Mme Hélène CASAGRANDE informe le Conseil des derniers détails concernant l'inauguration du 14/09/2018.

2) REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES, NOMINATION D'UN

CONSEILLER POUR LA COMMISSION DE CONTROLE

Retiré de l'ordre du jour

3) SIGNATURE DE LA CONVENTION CONCERNANT LA HALTE-GARDERIE ITINERANTE AVEC LA CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE3)

Objet: CONVENTION HALTE GARDERIE – CdC Réolais du Sud Gironde DE_2018_022

M. le Maire demande au Conseil son accord pour signer la nouvelle convention entre la CdC Réolais du Sud Gironde et la commune concernant l'utilisation de la salle des fêtes pour la halte-garderie itinérante.

Le Conseil accepte à l'unanimité et donne son accord pour signer ladite convention.

4) DEVIS POUR LA REALISATION D'UN ROBINET EXTERIEUR

M. le Maire informe le Conseil du devis reçu d'un montant de 333,95 € HT pour la mise en place d'un robinet extérieur à l'entrée du parking. Après discussion, le Conseil ne souhaite pas donner suite. Il est proposé de voir à l'utilisation si le robinet extérieur côté pignon salle des fêtes suffit et dans le cas où l'installation sera nécessaire de voir si celle-ci peut être faite par l'agent municipal.

5) DEVIS PHOTOCOPIEUSE/SCANNER POUR L'ECOLE)

M. le Maire informe le Conseil de la possibilité de remplacer la photocopieuse de l'école par un système locatif (107 € HT par trimestre avec un coût par copie monochrome de 0.008 € HT). Il est à noter que la photocopieuse actuelle ne peut pas scanner les documents donc un deuxième appareil est nécessaire. Cependant après discussion avec l'institutrice, elle souhaite attendre pour estimer la nécessité du changement avant de demander au Conseil de faire une telle dépense.

6) POINT SUR LES TRAVAUX

M. le Maire informe le Conseil de l'avancement des travaux et les relances faites aux artisans. Il est proposé de faire une grillade « fin du chantier » le 7 septembre à 12h avec les artisans.

7) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

FAUCARDAGE: M le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offre « sous enveloppe » sera à faire courant novembre, permettant aux entreprises locales ainsi qu'aux entreprises actuelles de se positionner. L'ouverture des plis se fera lors d'un Conseil Municipal.

CHAMBRE FROIDE : M. le Maire informe le Conseil que la société de chasse ne peut pas obtenir de subvention pour l'achat d'une chambre froide. Le Conseil décide de demander à d'autres entreprises afin d'avoir les éléments de comparaison pour l'achat d'une autre chambre froide.

BORNE INCENDIE ROUTE GORNAC : M. le Maire informe le Conseil qu'il a eu le retour de la SOGEDO concernant l'implantation de la borne incendie – Le bureau de contrôle confirme que le débit de 30m³/h ne sera pas atteint. M. le Maire informe le Conseil qu'il a demandé plus de précision à la SOGEDO.

REVISION CARTE COMMUNALE : M. le Maire informe le Conseil malgré les demandes faites, il n'a pas eu de retour concernant les aides pour la révision d'une carte communale. Il propose de prendre contact avec le bureau d'étude qui a effectué la première carte communale pour une demande de devis.

DOSSIER SAGOROGNY : M. le Maire demande à M. Jean Pierre VIALARD des nouvelles concernant ce dossier. Une fois les explications données, il est confirmé que pour l'instant la Mairie n'est pas sollicitée pour intervenir auprès des notaires chargés de ce dossier.

FDAEC 2018 : M. le Maire confirme au Conseil Municipal que le dossier FDAEC a été déposé avant le 30 juin et que les travaux peuvent commencer.

DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE : M. le Maire confirme que selon Gironde Numérique, la commune devait être raccordée à la fibre avant fin 2020. La commune sera une des premières communes de notre CdC à être raccordée.

AVANCEMENT CAB (Convention Aménagement du bourg) : M. le Maire informe le Conseil que le dossier de subvention a été déposé au Conseil Départemental et que l'étude devrait pouvoir commencer en septembre 2018.

REGULARISATION TERRAIN HEBLES/ITHIER/COMMUNE : M. le Maire informe le Conseil que la régularisation de ce terrain ne peut intervenir qu'après l'achat de la maison par M. Hebles.

POINT LECTURE : M. le Maire rappelle au Conseil que le point lecture aujourd'hui est fermé mais que plusieurs pistes sont à explorer, permettant sa réouverture.

La séance est levée à 21h.

7) REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU SOLAIRE POUR LE LOGEMENT DU PRESBYTERE

M. le Maire informe au Conseil que le chauffe-eau du logement de Mme DE BIASIO est à changer car il est percé. Deux solutions s'avèrent possibles :

- 1) Remplacement du chauffe-eau solaire par le même type - 3061.88 € HT
(Attention 5 – 6 semaines de délai)
- 2) Remplacement de chauffe-eau solaire par un chauffe électrique avec neutralisation de système solaire – 1516.05 € HT
(disponible immédiatement)

Après discussion, le Conseil donne son accord à l'unanimité, vu les délais annoncés pour un chauffe-eau électrique.

Signatures :

Colin SHERIFFS

Geneviève AIMASSO

Jean-Pierre VIALARD

Sébastien BOLZON

Hélène CASAGRANDE

Pierre BONNET

Philippe SANCHOT